

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 04/06/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 04/06/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 03
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.3.6
		représentants – autres

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

14

Séance Publique ordinaire du **27 mai 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COLAS
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉANGLES
M. Frank GOBBATO
Mme Patricia MARROCQ
Mme Corinne QUEVILLY

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : « Village des Brocs » - reprise de la gestion par la commune – Comité de Pilotage (Copil) et règlements

RAPPORTEUR : Marie-Hélène LAGARDERE, Adjointe au Maire chargée de l'agriculture, du commerce, de l'artisanat et de l'animation,

Madame l'adjointe au Maire rappelle à l'assemblée que le « Village des Brocs » était depuis 2015 géré par l'association « le Village des Brocs » aux termes d'une convention d'occupation précaire.

De fortes dissensions au sein de celle-ci se sont soldées par des actions en justice, et une impossibilité de gérer correctement ce site.

Considérant l'intérêt touristique majeur que représente ce Village pour la commune, des discussions ont été engagées avec l'ensemble des brocanteurs présents sur le site, afin de dégager des solutions, basées sur une reprise de la gestion par la commune.

Après de nombreuses rencontres, les différentes parties sont arrivées à un accord.

En substance :

- de nouvelles conventions d'occupation précaire sont aujourd'hui signées entre la municipalité et les brocanteurs,

- la gestion du Village est organisée par un Copil, dans l'attente de la création d'une éventuelle nouvelle association en mesure de prendre le relai (gestion des admissions ou départs des exposants, entretien etc...),

- des règlements intérieurs ont été établis pour le fonctionnement du Copil et du « Village des Brocs », ci annexés.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de valider le Comité de Pilotage ainsi composé :

- **du Maire de Lectoure, M. Xavier BALLENGHIEN, ou sa représentante Valérie MANISSOL**
 - **de 5 conseillers municipaux titulaires :**
 - adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Jean-Yves DELACOSTE
 - adjointe déléguée au Commerce, Mme Marie-Hélène LAGARDERE
 - adjoint délégué au Tourisme, M. Joël VAN DEN BON
 - adjointe déléguée à la Culture, Mme Odile SCHAAP
 - un conseiller de l'opposition, Mme Patricia MARROCQ conseillère municipale,
 - **Suppléants :**
 - . Mme Christiane Prévitali
 - . Mme Corinne Quevilly
 - . M. André GALOIX
 - . Mme Danièle LAPORTE
 - . pour l'opposition : Marc DUGROS
 - **de 4 représentants des exposants titulaires :**
 - . Mme Susan DAVAGE,
 - . Mme Christiane SOWINSKI
 - . M. Philippe BOLAC
 - . M. Patrice PAGOTTO
- Suppléants :** Mme Claude PARSON et M. Thierry VIGLIARON

- d'approuver le règlement intérieur du Comité
- d'approuver le règlement intérieur du « Village
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Emilie SARRAN

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 4 JUIN 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 4 JUIN 2024